

Délibération n°3
Election du Vice-Président Etudiant

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
VU le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine.

Article 1 :

Deux représentants étudiants titulaires ont présenté leur candidature à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine.

Le Conseil d'Administration élit Monsieur Jean DAUDRE-VIGNIER, nouveau Vice-Président Etudiant du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine.

Quorum :

Administrateurs présents :	21
Administrateurs représentés :	05
Total :	26

Décompte du vote :

Monsieur Jean DAUDRE-VIGNIER :	16
Monsieur Maël GUETTAF :	10
Abstention :	0

Fait à Nancy, le 14 mars 2024

La Présidente du Conseil d'Administration
Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

